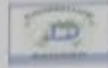


Santé communautaire au Bénin: Recrutement d'agents enquêteurs

La nouvelle politique Nationale de la Santé Communautaire adoptée par le gouvernement du Bénin est mise en œuvre par la Mairie de Dangbo, avec l'appui financier du Projet de Préparation et de Riposte à la COVID-19 au Bénin (PPRC). Dans ce cadre, la mairie a lancé un appel à candidatures pour le recrutement de 28 agents enquêteurs chargés de recenser les ménages dans les sept arrondissements de la commune de Dangbo.



SECRETARIAT EXECUTIF DE LA MAIRIE

N°10G/001/MDAN/SE/RPDL/SA du 30 mars 2023

AVIS DE RECRUTEMENT

Dans le cadre de la mise de la nouvelle Politique Nationale de la Santé communautaire, adoptée par le gouvernement du Bénin, la mairie de Dangbo avec l'appui financier du Projet de Préparation et de Réponse à la COVID-19 au Bénin (PPRC), lance le présent avis de recrutement de vingt-huit (28) agents enquêteurs pour le dénombrement des ménages dans les sept (07) arrondissement de la commune de Dangbo.

I. MISSION DES AGENTS RECENSEURS

Sous l'autorité du Maire de la commune de Dangbo, les agents recenseurs auront pour tâches de :

- identifier les ménages présents dans chaque unité administrative (villages et quartiers) de la commune ;
- dénombrer les ménages identifiés ;
- rendre compte régulièrement de l'avancement du travail aux superviseurs et faire l'état des situations particulières ;
- restituer en fin de collecte l'ensemble des documents nécessaires.

II. PROFIL RECHERCHE

Peuvent postuler au présent avis d'appel à candidature, toute personne de sexe masculin ou féminin, remplissant les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- avoir au moins 18 ans ;
- avoir au moins le BAC ou tout autre diplôme équivalent ;
- avoir des expériences en collecte des données de ménages par smartphone ;
- avoir une bonne maîtrise de la zone de travail et y résider ;
- parler couramment au moins une langue de la commune : Goun, wémè, fon etc.
- disposer d'une pièce d'identité valable ;
- être disponible pendant toute la durée des opérations de collecte des données ;
- être capable de travailler sous pression ;
- être physiquement apte et endurant pour exécuter la mission.

III. LIEU DE TRAVAIL

Les agents recenseurs retenus seront repartis dans tous les arrondissements de la commune de Dangbo.

IV. DUREE ET PERIODE DE TRAVAIL

Le dénombrement des ménages est prévu pour se dérouler du 11 au 17 avril 2023. A cet effet, les agents recenseurs bénéficieront, d'une formation sur les outils et stratégies de collecte des données avant la phase de terrain.

V. PIECES A FOURNIR

- Une lettre de candidature d'une page au plus adressée à Monsieur le Maire de la commune de Dangbo ;
- Un CV détaillé d'au plus 3 pages.
- Copie légalisée du diplôme requis ;
- Une copie des preuves d'expériences dans la collecte de données avec smartphone ;
- Une copie de l'attestation d'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ;
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, CIP).

VI. LIEU DE DEPOT ET DATE DE CLOTURE

Les candidats désireux de prendre part à ce recrutement, sont invités à faire parvenir leur dossier de candidature au secrétariat administratif de la mairie de Dangbo, sous plis fermé, avec la mention « **CANDIDATURE AU POSTE D'AGENTS RECENSEURS DES MENAGES DANS LA COMMUNE DE DANGBO** », au plus tard le **mercredi 05 avril 2023 à 17 heures très précises.**

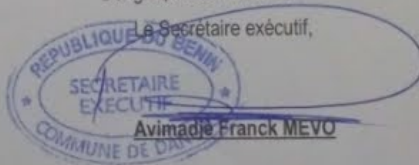
NB :

- Seuls les candidats retenus sur étude de dossiers seront contactés pour la suite du processus ;
- Tout dossier qui ne remplit pas les conditions du présent avis de recrutement sera purement et simplement rejeté.
- Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Pour tous renseignements complémentaires, appelez les contacts ci-après : 97 41 29 21 / 97 76 28 50 / 97 14 22 23.

Dangbo, le 30 mars 2023

Le Secrétaire exécutif,



Avimadié Franck MEVO

COMMUNE DE DANGBO : "PORTE D'ENTREE DE LA VALLEE DE L'OUEME, TERRE HOSPITALIERE DES WEMEHOUS"

Assemblée générale ordinaire de l'INC : Le Ministre de la Santé lance les chantiers de

2023



Le Ministre de la Santé, Professeur Benjamin HOUNKPATIN a présidé les travaux de l'Assemblée générale ordinaire de l'Instance nationale de coordination (INC). Cette importante assise a permis au Président en exercice du CNLS-TP et de l'INC d'acter le démarrage effectif des activités de l'INC au titre de l'année 2023. La moisson au terme de plusieurs heures d'échanges conduits par l'autorité en charge de la santé a été enrichissante.

Les différentes parties prenantes ont procédé à l'examen et à l'approbation du budget 2023 du Projet PPRC révisé sur financement de la Banque Mondiale. Ils ont également examiné le plan de travail budgétisé de l'Instance nationale de coordination (INC) pour le 1^{er} trimestre 2023 ainsi que celui du règlement intérieur de l'INC, revu, conformément au Décret N° 2022-184 du 16 mars 2022.

À l'entame des travaux, le Ministre de la Santé a rappelé

l'importance de cette première assise de l'année 2023, année qui marque la fin de la mise en œuvre des subventions du NFM-3 en cours pour tous les programmes. «Nous aurons donc à coordonner l'élaboration de nouvelles demandes de financement pour le cycle 2024-2026.

Le Bénin a choisi la fenêtre de mai 2023 pour soumettre les demandes de financement pour toutes les composantes (VIH/Sida, Tuberculose, Paludisme et Renforcement du Système de Santé). Dans le même temps, le suivi stratégique des subventions en cours doit se poursuivre de façon appropriée. C'est dire alors que la tâche ne sera pas facile » a-t-il laissé entendre.